

COMMUNE DE VOUVRAY SUR HUISNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MERCREDI 26 JUIN 2019 à 20h30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

Date de convocation : 14/06/ 2019

Date d'affichage : 14/06/2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-six juin à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : M CIRON Jean-Pierre, Mme COMBE Dominique, M LEBRETON Roger, M THOMELIN François, M de MONTESSON Gonzague, M AATZ Christian.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M CRUCHET Stéphane, Mme ALLAIRE Danièle

Etaient absents : M BOIRET Bruno, M FOURMY David, M CHARTIER Mathieu.

Secrétaire de séance : M THOMELIN François.

Conseil municipal du 25/04/ 2019 : le compte rendu du conseil municipal du 25/04/ 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION 2019-021 : Choix du devis de la Pompe à chaleur concernant le logement communal « Le Pavillon »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a deux devis concernant le remplacement de la chaudière à fioul par une pompe à chaleur pour le logement communal « Le Pavillon ».

Monsieur Le Maire présente les deux devis : entreprise PAINÉAU pour un montant de 8 546.00 € TTC et l'entreprise ENGIE pour un montant de 7 986.69 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de choisir le devis de l'entreprise ENGIE d'un montant de 7 986.69 € TTC et vote pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-022 : Choix du devis de l'isolation du grenier concernant le logement communal « Le Pavillon ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a deux devis concernant l'isolation du grenier pour le logement communal « Le Pavillon ».

Monsieur Le Maire présente les deux devis : entreprise MPM pour un montant de 4 176.00 € TTC et l'entreprise ISONET pour un montant de 2 451.46 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de choisir le devis de l'entreprise ISONET pour un montant de 2 451.46 € TTC et vote pour à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-023 : Choix des devis concernant la plomberie, le carrelage et les menuiseries pour le logement communal « Le Pavillon ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il y a des devis à valider concernant la plomberie, le carrelage et les menuiseries pour le logement communal « Le Pavillon ».

Monsieur Le Maire présente les devis : entreprise MPM pour un montant de 2 152.80 € TTC pour les menuiseries , l'entreprise PILES ET GOUTS pour un montant de 1 849.98 € TTC pour le carrelage et l'entreprise SARL Bruno JARRY pour un montant de 1 951.95 € TTC pour la plomberie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter pour à l'unanimité dans le choix des trois devis

Questions diverses :

- Suite au mail adressé à Mr LE Maire concernant le bruit et aux réclamations faites par d'autres habitants, Le conseil municipal a décidé de rappeler les horaires et informations diverses concernant le bruit.
- Entretien des haies en bordure des voix communales, Le Conseil municipal a décidé que les habitants qui se situent en bordure des voix communales doivent entretenir leurs haies. Si ceux-ci ne les entretiennent pas un taillage sera effectué par une entreprise et leur sera facturé au mètre linéaire.
- Suite à la présentation de l'esquisse pour le projet de la salle communale, Le Conseil Municipal demande que la cuisine soit déplacée.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22h 30.

Le Maire Jean-Pierre CIRON.